

**EXTRAIT**  
**DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**

N° 2026 - 27

Nombre de conseillers en exercice : 15

Présents : 15

Votants : 15

Pouvoir :

Pour : 14 / Contre : 1 (DI PONIO Caroline) / Abstention : 0 / Ne prend pas part au vote : 0

**OBJET** : TARIF DE LA GARDERIE SCOLAIRE AU 1er SEPTEMBRE 2026.

L'an deux mille vingt-six, le six du mois de mai, le Conseil Municipal de la commune de SAINT-AGNIN SUR BION, Isère, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil municipal de la mairie, sous la présidence de Monsieur THÉVENON Jean-Marie, Maire.

**Date de convocation** : 28 avril 2026.

**PRÉSENTS** : THÉVENON Jean-Marie, BAGUET GALLON Yoann, BIGOT Agnès, CARASSUS Didier, COLOMB Lydia, COLOMB Sophie, DI PONIO Caroline, DURAND Brice, GINON-REY Mathieu, GRISSETI Martine, HORNY Pierre-Alain, ROCHE Virginie, ROY Anita, BALAN Jean-Baptiste, PERRIN Joris.

**EXCUSÉS** :

**ABSENTS** :

**POUVOIRS** :

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE** : ROY Anita

Monsieur BAGUET GALLON Yoann, 1<sup>er</sup> adjoint, rappelle à l'assemblée que La Caisse des Allocations Familiales (CAF) impose une tarification de la garderie scolaire au quotient familial.

Monsieur BAGUET GALLON Yoann informe que les tarifs périscolaires n'ont pas été revalorisés depuis plusieurs années.

Il est proposé de maintenir la majoration de 50 % dans les cas suivants :

1. Arrivée des familles après l'heure de fermeture 18h30, pour la demie heure supplémentaire,
2. Familles qui n'ont pas récupéré leurs enfants à la sortie de l'école et dont les enfants sont redirigés vers le périscolaire sans aucune information préalable, pour la totalité des demies heures consommées.

Monsieur BAGUET GALLON Yoann, propose d'augmenter les tarifs de la garderie scolaire dans une faible proportion afin de compenser les hausses des dépenses liées au coût de l'énergie et de fonctionnement.

En compensation, le quotient familial de la première tranche de tarif sera réhaussé à 900€, afin de limiter l'impact financier pour les ménages les plus modestes.

Il est proposé au conseil municipal :

- **DE FIXER** le prix de la garderie scolaire comme suit :

Accueil Périscolaire ½ heure	Tarif Commune		Tarif Externe	
	½ heure	Majoration en cas de retard	½ heure	Majoration en cas de retard
QF < 900€ :	1,21 €	1,81 €	1,33 €	1,99 €
QF 901-1200€ :	1,42 €	2,13 €	1,56 €	2,34 €
QF > 1200€ :	1,61 €	2,41 €	1,77 €	2,65 €

- **D'APPLIQUER** les pénalités de retard dans les cas cités ci-dessus.

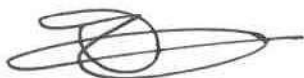
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré **DÉCIDE** :

- **DE FIXER** le prix de la garderie scolaire à compter du 1er septembre 2026 comme ci-dessus.
- **D'APPLIQUER** les pénalités de retard dans les cas cités ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,  
Pour copie conforme.

Fait à Saint-Agnin Sur Bion,  
Le 11 mai 2026

La secrétaire de séance,  
ROY Anita



Le Maire,  
THÉVENON Jean-Marie

